

Lois sur la santé sexuelle et la planification familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre: Des experts plaident pour une mise en application effective

Le Réseau des médias africains pour la promotion de la santé et de l'environnement (REMAPSEN) a tenu un webinaire le mercredi 22 mai 2024, portant sur l'adoption et l'application des lois concernant la santé sexuelle et la planification familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Trois experts en santé sexuelle et reproductive ont conduit cette discussion en ligne, réunissant une centaine de journalistes venus de tout le continent.

Malgré l'adoption de lois sur la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, leur application reste insuffisante. C'est cette réalité préoccupante qui a poussé REMAPSEN à organiser ce webinaire sous le thème : « L'adoption et l'application des lois sur la santé sexuelle/la planification familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre, où en sommes-nous ? ». Les échanges ont été modérés par Boureima Sanga et Bamba Youssouf, membres éminents du conseil d'administration du réseau.

Dr Chilanga Asmani, conseiller régional en politique de planification familiale au bureau régional de l'UNFPA, a ouvert les débats en soulignant l'importance de la santé sexuelle comme état de bien-être physique, mental et social. Il a rappelé que divers éléments tels que l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, l'accès aux méthodes

contraceptives, les soins prénataux et les services d'avortement sécurisé, sont essentiels pour atteindre ce bien-être. Selon lui, 44 pays africains ont souscrit au protocole de Maputo, mais beaucoup n'ont pas encore de lois spécifiques ou de décrets d'application pour renforcer ces engagements.

Des progrès mais encore des défis

Dr Djénébou Diallo, de l'Unité de coordination du Partenariat de Ouagadougou, a fait état des efforts pour accroître l'utilisation de la planification familiale, avec un objectif ambitieux de passer de 6,5 millions à 13 millions d'utilisatrices d'ici 2030. Cependant, elle a souligné que sur les neuf pays du partenariat, seuls huit disposent de lois sur la SSR et que l'absence de décrets d'application complique leur mise en œuvre. En Mauritanie, par exemple, malgré l'existence de ces lois, leur vulgarisation reste un défi majeur.

La Côte d'Ivoire à la traîne

Pr Tia Mélanie, présidente de l'ONG Women in Global Health en Côte d'Ivoire, a mis en lumière les difficultés rencontrées dans son pays, le seul du Partenariat de Ouagadougou à ne pas encore posséder de loi SSR. Les obstacles incluent des points sensibles tels que l'avortement sécurisé et l'âge minimum pour accéder à la planification familiale. Les statistiques alarmantes, comme un taux de mortalité maternelle de 347 pour 100 000 naissances et 33 % de mariages précoces, plaident en faveur d'une adoption rapide de cette loi. Pr Mélanie a réitéré l'engagement de son ONG à mener des campagnes d'information et des plaidoyers auprès des leaders communautaires pour accélérer ce processus.

Megan Valère SOSSOU